|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale**  **CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE)**  **Dix-neuvième session (phase I)** 15 et 16 octobre 2024, Visioconférence | **RA VI-19(I)/INF. 3.4(1)** |
| Présenté par: Secrétaire générale  12.IX.2024 |

*[Ce document, produit à titre indicatif, est le résultat d’une traduction automatique sans post‑édition. Aucune garantie, expresse ou implicite, n’est donnée quant à son exactitude, sa fiabilité ou sa précision. Les divergences ou différences ayant pu résulter de la traduction vers le français du contenu du document original ne créent aucune obligation et n’ont aucun effet juridique en termes de conformité, d’exécution ou à toute autre fin. Il se peut que certains contenus (tels que les images) n’aient pu être traduits en raison des limites techniques du système. En cas de doute sur l’exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez vous reporter à l’original anglais qui constitue la version officielle du document.]*

## ENGAGEMENT PUBLIC-PRIVÉ : PLATEFORME CONSULTATIVE RÉGIONALE OUVERTE (R-OCP) ET MISE À JOUR DES ACTIVITÉS DU PPE

### Plate-forme consultative ouverte (OCP)

Le Dix-huitième Congrès météorologique mondial (Cg-18), par sa résolution 79 (Cg-18) - Plate-forme consultative ouverte "Partenariat et innovation pour la prochaine génération de renseignements météorologiques et climatologiques", convient que l’OMM devrait continuer à jouer un rôle central en facilitant le dialogue entre les secteurs, conformément à la politique générale établie par la résolution 80 (Cg-18) - Déclaration de Genève - 2019 : Construire une communauté d’action dans les domaines du temps, du climat et de l’eau, et approuve en outre la proposition d’organiser des sessions thématiques annuelles de l’OCP dans le cadre du programme des sessions du Conseil exécutif (CE) ou du Congrès météorologique mondial (Cg).

La deuxième session de haut niveau de la plateforme consultative ouverte (OCP-HL-2) s’est tenue avec succès les 26 et 27 mai 2021 sous la forme d’un événement en ligne composé de deux sous-sessions thématiques en raison de la pandémie de COVID-19. La première sous-session a permis de lancer le Livre blanc n° 1 de l’OMM OCP sur l’avenir des prévisions météorologiques et climatiques. Les discussions de la deuxième sous-session ont porté sur la diversité des dispositions institutionnelles liées aux services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des membres et ont fourni des perspectives à l’ensemble de la communauté pour comprendre les moteurs et les tendances qui façonnent l’évolution future des SMHN et des parties prenantes.

La troisième session de haut niveau (OCP-HL-3) s’est tenue dans le cadre du programme de la soixante-quinzième session de la Commission européenne (CE-75) afin de lancer le Livre blanc n° 2 de l’OCP sur l’avenir des services météorologiques ou hydrométéorologiques nationaux : Évolution des rôles et des responsabilités, et de débattre de ce thème, qui est étroitement lié à la planification stratégique de l’OMM.

Les participants envisageront des moyens de mobiliser de multiples parties prenantes afin d’atteindre l’objectif de l’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous (EW4All). Ainsi, la session visera en particulier à répertorier les atouts du secteur privé à ce sujet et la contribution potentielle que ce dernier pourrait apporter afin de combler les lacunes des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) s’agissant des capacités requises en matière d’alertes précoces.

La cinquième session de haut niveau (OCP-HL-5) s’est tenue dans le cadre du programme de la soixante-dix-huitième session de la CE (EC-78) et s’est concentrée sur l’engagement public-privé (PPE) pour un service durable de données par satellite.

Convaincu que le nouveau mécanisme consultatif bénéficiant de l’aide de l’OMM facilitera le resserrement des liens et permettra une meilleure prise de conscience commune grâce à un dialogue soutenu entre le secteur public, le secteur privé et les milieux universitaires, ainsi qu’avec les communautés d’utilisateurs et la société civile,

### Forum régional lié à l’OCP

Qu’il a été demandé aux présidents des conseils régionaux d’encourager dans leurs Régions des consultations informelles avec les parties prenantes de tous les secteurs, à tous les niveaux de la chaîne de valeur, afin d’analyser et de mieux comprendre les particularités sous-régionales et régionales, Toutes les AR de l’OMM ont pris des décisions en réponse à la résolution susmentionnée. Qu’il a été décidé d’envisager d’organiser, en partenariat avec des associations du secteur privé, un forum régional sur les partenariats public-privé, rattaché à la plate-forme consultative ouverte, afin d’examiner des questions, des possibilités et des initiatives spécifiques aux Régions en vue d’accroître la coopération et la collaboration entre les secteurs et de profiter de davantage de retombées socio-économiques,

Le Forum régional de l’AR III s’est tenu en Colombie en juillet 2022, le Forum régional de l’AR VI à Genève en novembre 2022, le Forum régional de l’AR IV en Jamaïque en février 2023, le Forum régional de l’AR I en Éthiopie en février 2023 dans le cadre de la Conférence technique régionale de l’AR I (RECO 2023), et le Forum régional de l’AR II et de l’AR V à Singapour en avril 2023. Ces forums régionaux ont réuni les représentants permanents des régions respectives et des représentants de haut niveau des secteurs privé et universitaire afin de faciliter le dialogue entre toutes les parties prenantes au niveau régional et d’examiner les questions, les possibilités et les initiatives propres à chaque région en vue de renforcer la coopération et la collaboration entre les secteurs et d’accroître les avantages socio-économiques des services météorologiques et climatiques.

### Plate-forme consultative ouverte (OCP)

À cet égard, la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial (Cg-Ext.(2021)), par le biais de la résolution 8 (Cg-Ext.(2021) - Examen approfondi du concept et des approches régionales de l’OMM), a demandé aux présidents des AR : (11) d’encourager l’engagement des SMHN dans les EPI afin de soutenir leurs activités de développement des capacités et de compléter leurs budgets limités en utilisant des mécanismes tels que l’OCP sur les modèles d’entreprise et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

La situation des régions en matière d’EPI, les défis et les opportunités, les intérêts et les besoins varient d’une région à l’autre. Un OCP mondial et sa session annuelle ne peuvent pas répondre aux attentes et aux besoins de chaque région. Les forums régionaux organisés au cours de l’année écoulée ont montré que les membres de chaque région souhaitaient inclure les questions relatives à l’EPI dans la stratégie régionale et dans l’ordre du jour de l’AR en tant que questions permanentes et prendre des dispositions institutionnelles pour délibérer sur les questions relatives à l’EPI propres à chaque région. Le forum régional pourrait donc devenir une plateforme centrale permettant à la région de développer et de mettre en œuvre un dialogue, une collaboration et des projets multipartites de manière coordonnée et neutre, et de rendre les activités régionales en matière d’EPP plus pertinentes pour les intérêts spécifiques de la région.

Compte tenu des avantages et des possibilités que ces forums régionaux et les activités connexes devraient apporter, et puisque l’utilisation de mécanismes tels que les OCP est encouragée par la résolution mentionnée ci-dessus, il est encouragé que le Forum régional soit renommé en Plate-forme consultative ouverte régionale (R-OCP) à partir de la prochaine session et que les sessions de la R-OCP soient menées régulièrement en conjonction avec les sessions des AR ou dans le cadre du programme de ces dernières.

Le dernier développement au niveau régional est que la phase I de la dix-neuvième session de l’AR I a approuvé la décision d’établir la plateforme consultative régionale ouverte de l’AR I (R-OCP-RA I) en tant que mécanisme de dialogue régional régulier, qui est une plateforme ouverte et basée sur le volontariat pour la participation des secteurs public, privé et universitaire, ainsi que des sociétés civiles.

### Mises à jour sur d’autres activités liées à l’EPI

Élaboration des politiques

Révision des lignes directrices de l’OMM pour les EPI

Les lignes directrices de l’OMM relatives aux EPI (OMM-N° 1258) (édition 2021) ont été approuvées par la CE-72 en 2020. Cette publication offre des perspectives historiques, des principes et des orientations spécifiques pour aider l’OMM et ses Membres à prendre des mesures éclairées à l’échelle mondiale, régionale et nationale. Depuis la publication de l’édition 2021, quelques évolutions dans les politiques de l’OMM et les nouveaux besoins des Membres ont rendu nécessaire une révision des lignes directrices afin de fournir des orientations actualisées aux Membres de l’OMM et aux AR dans leurs efforts pour développer des partenariats et une collaboration efficaces et mutuellement bénéfiques avec les secteurs privé et universitaire. Les révisions des lignes directrices ont été approuvées par la résolution 26 (CE-78) en juin 2024. Cette révision porte principalement sur les deux points suivants:

1. La modification du corps du texte de l’édition 2021 des Directives afin de rendre compte de l’évolution des politiques depuis la soixante-douzième session du Conseil exécutif et de ses conséquences sur la participation à des partenariats public-privé. Parmi ces politiques, on mentionnera notamment la résolution 1 (Cg-Ext(2021)) – Politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale pour l’échange international de données sur le système Terre, l’annexe 3 de la résolution 1 (Cg-Ext(2021)) – Lignes directrices relatives à l’application de la politique en matière de données dans le cadre d’un partenariat public-privé, ainsi que le Plan stratégique de l’OMM pour la période 2024–2027, adopté lors du Dix-neuvième Congrès météorologique mondial et prévoyant, à titre d’objectif stratégique, le développement de partenariats solides, dont des partenariats avec le secteur privé.
2. L’ajout d’une annexe relative aux cadre législatif et institutionnel visant à favoriser la participation à des partenariats public-privé. Cette annexe contient des exemples de lois et de réglementations recueillis auprès des Membres ainsi que des modèles de cadres.

[Prie les présidents des conseils régionaux de tenir dûment compte de la version révisée des Directives lors de la planification des activités régionales pertinentes, en particulier celles qui visent à favoriser la connaissance mutuelle et la confiance entre les secteurs, en mettant à profit les possibilités qu’offrent les partenariats public-privé pour combler les disparités en matière de capacités, et en diffusant les bonnes pratiques, s’agissant notamment des stratégies et des cadres juridiques et institutionnels soutenant les partenariats public-privé; Invite instamment les Membres à recourir à la version révisée des Directives tant pour renforcer la collaboration et les partenariats au niveau national entre les parties prenantes du secteur public, du secteur privé, du milieu universitaire et de la société civile qui œuvrent dans l’intérêt de la collectivité, que pour passer en revue, le cas échéant, leurs propres stratégies et leurs propres cadres juridiques et institutionnels à l’appui des partenariats public-privé;](https://meetings.wmo.int/EC-78/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7bE3497F96-3F6B-4FBB-92EA-F409693B8E7E%7d&file=EC-78-d06(1)-REVISED-GUIDELINES-FOR-PPE-approved_en.docx&action=default)

Consultation des Membres.

Rétablissement d’une consultation et d’une communication régulières à haut niveau avec l’Association de l’industrie hydrométéorologique et environnementale (HMEI)

La réunion consultative de haut niveau OMM-HMEI est un mécanisme de consultation informel pour l’OMM et l’HMEI, qui a été suspendu au cours de la période 2019-2022 en raison de la pandémie de COVID-19 et d’autres raisons. Elle a été reprise en tant que septième de ces réunions (HLCM-7) le 27 mai 2023 pendant le Cg-19, où le président du HMEI a rencontré le président de l’OMM, les présidents de la Commission des systèmes d’observation, d’infrastructure et d’information (INFCOM) et de la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, marins et relatifs à l’environnement (SERCOM), le directeur du Département des infrastructures et le directeur du Bureau du PPE. La réunion a permis d’aborder quelques questions, notamment l’élaboration conjointe d’un code de déontologie, le lancement éventuel d’une collaboration sur les spécifications de l’appel d’offres pour le système d’observation en altitude, l’intégration éventuelle du thème de la viabilité à long terme des réseaux d’observation dans les futures sessions de l’association régionale, et le soutien éventuel du HMEI au développement des capacités de l’OMM par le biais d’une collaboration avec les centres régionaux spécialisés de l’OMM, tels que les centres régionaux de formation (RTC) et les centres régionaux d’instrumentation (RIC). Le HLCM-7 a également décidé d’organiser une réunion mensuelle entre les membres du conseil du HMEI et le bureau PPE du secrétariat de l’OMM afin de renforcer la communication et le partage d’informations.

Le HLCM-8 a été convoqué le 14 juin 2024, le dernier jour de l’EC-78, où le président du HMEI a rencontré le président de l’OMM, le secrétaire général, le secrétaire général adjoint, le président de SERCOM, le co-vice-président d’INFCOM, les directeurs du département des infrastructures, du département des services et du bureau PPE. Le HLCM-8 a examiné l’état de la collaboration, y compris l’application d’un code de déontologie commun (voir ci-dessous), le développement des capacités et la durabilité des réseaux d’observation.

Élaboration conjointe d’un code d’éthique (CdE)

Un code de déontologie OMM-HMEI a été élaboré conjointement par le Secrétariat de l’OMM et le HMEI, conformément à la section 3.3.3 de l’accord de travail entre l’OMM et le HMEI approuvé par la décision 52 (CE-70). Il a été approuvé par le CE-78 en juin 2024 par le biais de la résolution 27 (CE-78). Le Secrétaire général de l’OMM et le Président du HMEI ont ensuite signé le CdE le 14 juin, à la fin de la réunion du CE-78, en présence des membres du Conseil exécutif. Le code de déontologie a pour objectif de présenter un ensemble essentiel de principes éthiques que les parties prenantes des secteurs public et privé devraient s’engager à respecter lorsqu’elles participent à des activités ayant trait à la fourniture de services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux connexes. L’ensemble des principes inclus dans le CdE découle de la Déclaration de Genève 2019 et les principes et mesures pour une EPP et un partenariat réussis sont inclus dans les "10 principes" du Pacte mondial des Nations unies. L’adhésion à un code de déontologie commun aiderait les parties prenantes à gérer correctement leurs relations, à optimiser les avantages mutuels d’une approche inclusive, à accroître la transparence de leurs rapports, de leurs politiques et de leurs pratiques et à renforcer les avantages socio-économiques qu’apportent des services de haute qualité répondant aux besoins sociétaux à l’échelle mondiale et dans chaque pays.

Invite les Membres à faciliter le dialogue avec le secteur privé pour appliquer ces principes éthiques à leurs partenariats public-privé dans le cadre des activités ayant trait à la fourniture de services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux connexes; Invite la HMEI à exhorter ses membres à respecter les principes énoncés dans le code de déontologie lorsqu’ils interagissent avec les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN).

Élaboration des politiques

Versions anglaise, française et espagnole des modules de formation sur les EPI

Le cours de formation PPE, PPE in Weather, Climate and Water Services, dont la version anglaise a été lancée en mars 2023, est le tout premier cours d’auto-apprentissage en ligne sur le thème de l’EPI pour les membres et les parties prenantes. Il présente des vidéos, des entretiens, des textes, des graphiques interactifs, des études de cas et des activités sur les concepts de base et les questions relatives aux partenariats public-privé. Au cours du second semestre 2023, le Secrétariat de l’OMM a commencé à développer les versions française et espagnole, qui sont désormais disponibles sur le site Moodle de l’OMM (voir les liens vers les cours en anglais, en français et en espagnol), offrant ainsi à ces ressources de formation un plus grand choix de langues. Le Bureau EPI a également commencé à explorer avec la RTC la possibilité d’inclure le cours de formation EPI dans les programmes de formation internationaux de la RTC pour la gestion des SMHN.

Promouvoir l’innovation et la collaboration technique par le biais du mécanisme de l’EPI

RA II Projet pilote sur les EPI pour les services météorologiques intelligents dans les mégapoles

Ce projet pilote du PPE dans l’AR II, approuvé par la dix-septième session en septembre 2021 et lancé en février 2022, a été mis en œuvre sans heurts avec le soutien du secrétariat fourni par le Bureau du PPE et le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique Sud-Ouest (RAP). L’examen à mi-parcours du projet pilote a eu lieu en novembre 2023. Le comité consultatif scientifique et le groupe de coordination du projet pilote ont examiné et confirmé la réalisation des objectifs à mi-parcours dans le cadre des sept objectifs suivants : partage de données maillées, prévisions basées sur l’impact et alertes basées sur le risque, distribution ciblée d’informations, évaluation du climat urbain, services de prévision des ondes de tempête, communauté de services météorologiques intelligents et exploration de modèles d’EPI pour les services météorologiques intelligents dans les mégapoles. Les détails et le rapport d’avancement du projet pilote sont disponibles ici. Les résultats du projet pilote seront partagés avec les Membres de l’OMM intéressés d’autres régions ainsi qu’avec les organes techniques de l’OMM.

Étude pilote sur l’application du modèle de prévision des inondations de Google

Suite à sa présentation à l’Assemblée hydrologique tenue lors de la Cg-19, une étude pilote a été lancée en novembre 2023 après plusieurs cycles de discussion entre le Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD), le Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système terrestre (SC-ESMP), l’équipe de Google sur la prévision des inondations et le Secrétariat de l’OMM. L’objectif de l’étude pilote est de comprendre les méthodologies des modèles d’apprentissage automatique (basés sur l’intelligence artificielle (IA)) pour la prévision des inondations, et leurs avantages potentiels pour les participants à l’étude pilote.

L’étude pilote, qui fait partie intégrante du programme de travail de SERCOM pour la prochaine période intersessionnelle, liée au résultat 1.3.08 et aux étapes 7 et 8 de SC-HYD, consiste à effectuer une analyse rétrospective en utilisant les prévisions d’inondation de Google et les données historiques des bassins pilotes pour évaluer les prévisions d’inondation. Le projet pilote servira également à évaluer les possibilités et les détails techniques de l’intégration de modèles de prévision basés sur l’IA dans l’inventaire de l’OMM des modèles interopérables de prévision des inondations.

Les participants (les SMHN ayant une fonction opérationnelle de prévision hydrologique) ont rejoint l’étude pilote sur une base volontaire et les conditions de collaboration ont été convenues entre Google et les SMHN participants individuellement. Quatre SMHN (dont la Tchécoslovaquie de l’AR VI) participent à l’étude pilote et sont maintenant dans la deuxième phase de l’étude pour évaluer les produits de prévision des inondations à partir du modèle de Google. Google a récemment partagé les premiers résultats avec les SMHN participants et l’OMM.

Le rôle du Secrétariat de l’OMM est de fournir une expertise aux SMHN participants et de recueillir l’expérience des études pilotes et les leçons à en tirer, qui alimenteront les discussions techniques et les travaux de normalisation liés à l’IA au sein de la communauté de l’OMM.

Un projet pilote potentiel du système intégré de traitement et de prévision de l’OMM (WIPPS) sur les prévisions immédiates basées sur l’intelligence artificielle (AINPP).

La recherche et l’exploitation de l’observation et de la prévision du système terrestre à l’aide de la technologie de l’IA se poursuivent vigoureusement. Une application prometteuse est la prévision immédiate par satellite, qui permet de prédire le temps qu’il fera dans un avenir proche à partir de grandes quantités de données satellitaires. Avec le soutien du Comité permanent du système intégré de traitement et de prévision de l’OMM (WIPPS) de la Commission des infrastructures et du Groupe de travail sur la prévision immédiate et la recherche à méso-échelle du Programme mondial de recherche météorologique, des experts des Membres de l’OMM des régions I, II, IV et VI ont lancé un projet sur la prévision immédiate par satellite basée sur l’IA, qui est maintenant reconnu comme un projet pilote du WIPPS.

Certaines entreprises privées de haute technologie et certains instituts universitaires ont également manifesté leur intérêt pour ce projet pilote. Ce projet pilote vise à évaluer les performances de divers produits de prévision immédiate par satellite basés sur l’IA et à permettre à tous les membres de l’OMM d’accéder à ces produits et outils d’IA afin de soutenir l’initiative EW4All des Nations Unies. Ce projet pilote devrait permettre d’augmenter les produits de prévision immédiate par satellite des centres désignés par le WIPPS pour la prévision immédiate. Le groupe de pilotage de l’AINPP se réunira en novembre 2024 pour finaliser le plan de mise en œuvre et lancer l’intercomparaison des produits.

Groupe de travail sur la transformation numérique pour l’hydrologie et les ressources en eau

Le Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD) relevant de la Commission des services (SERCOM) a mis en place un groupe de travail sur la transformation numérique pour l’hydrologie et les ressources en eau. Mettre en place des principes directeurs et des accords avec le secteur privé pour renforcer les alertes rapides et la gestion des risques concernant les crues En outre, le groupe de travail encouragera l’adoption de technologies émergentes dans le domaine de l’hydrologie opérationnelle en favorisant la collaboration entre les principales parties prenantes, notamment les organisations internationales, les gouvernements, le secteur privé et le monde universitaire. Par ses efforts, le groupe vise à sensibiliser, à mobiliser des ressources pour les nouvelles technologies et à harmoniser les initiatives mondiales dans ce domaine essentiel.

Le groupe de travail a été officiellement lancé le 14 juin 2024, lors de la première Journée des mondes virtuels de l’ONU, à l’Union internationale des télécommunications (UIT). Après le lancement, le groupe central a tenu sa première réunion virtuelle, à laquelle ont participé des représentants de l’UIT, de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Lors des prochaines réunions, la composition du groupe sera élargie à des experts du secteur privé, qui contribueront aux tâches spécifiques du groupe de travail.

### Mobilisation des ressources

Fonds d’affectation spéciale du GIEC

Le fonds fiduciaire PPE a été créé en mai 2023 et est ouvert aux contributions des secteurs public et privé. L’objectif de ce fonds d’affectation spéciale est de fournir un financement complémentaire au budget ordinaire, qui est insuffisant pour soutenir les activités de l’OMM en matière d’EPI, qui ne cessent de croître. Les contributions à ce fonds d’affectation spéciale ne seront pas utilisées pour des activités directement liées à l’élaboration de la politique de l’OMM en matière d’EPI, mais pour d’autres activités, par exemple la collecte et le partage de bonnes pratiques, le soutien aux membres, la formation, la sensibilisation, les réunions et d’autres activités liées à la plate-forme consultative ouverte (PCO). Jusqu’à présent, le fonds fiduciaire a reçu une contribution de 87 000 CHF du gouvernement japonais et de 60 000 USD du gouvernement chinois.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_